

LES TRAVAUX D'HIVER DANS LA CIRCONSCRIPTION DE RICHMOND

Question n° 1068—M. Beaudoin:

Au cours des années 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et jusqu'à maintenant en 1968, combien le gouvernement a-t-il dépensé dans le cadre des travaux d'hiver dans la circonscription fédérale de Richmond et combien a-t-il ainsi dépensé dans chaque paroisse?

(Le document est déposé.)

LES ARSENAUX DU CANADA LIMITÉE

Question n° 1073—M. Durante:

1. Combien de personnes ont été employées par les Arsenaux du Canada Limitée et par leurs divisions associées chaque année depuis dix ans?

2. Combien valait le petit armement fabriqué chaque année depuis dix ans?

3. Quels sont la description et le montant total des munitions fabriquées en 1967?

4. Combien a coûté au gouvernement fédéral, chaque année depuis dix ans, l'exploitation des Arsenaux du Canada Limitée et de leurs divisions associées?

(Le document est déposé.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'ignore pourquoi on ne peut répondre à de simples questions, si ce n'est que le secrétaire d'État adopte envers la Chambre la même attitude qu'à l'égard des députés, en refusant, pendant deux mois de répondre à leurs lettres au sujet d'affaires courantes. J'ai posé le 19 novembre la question n° 803 au sujet de la création, à Saskatoon, d'un bureau pour le ministre d'État. Ces deux mois de retard témoignent d'un mépris arrogant pour le Parlement. Cette réponse devrait être prête, et je prie le secrétaire d'État d'accorder plus d'attention à ces choses qu'il ne l'a fait dans le passé. Je songe particulièrement au retard qu'il apporte à répondre à son courrier.

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

RADIO-CANADA

LES RISTOURNES SUR L'ACHAT DE FILMS AMÉRICAINS—LA CONVOCATION DE M^{lle} LAMARSH AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il a eu maintenant l'occasion d'examiner les déclarations faites par l'honorable M^{lle} LaMarsh au sujet des pots-de-vin qui auraient été payés pour certains films, de l'influence indue qu'auraient

exercée des séparatistes sur Radio-Canada, et du rapport présenté à ce sujet à l'ancien premier ministre par l'ancien président de la Société Radio-Canada? Le secrétaire d'État a-t-il eu l'occasion d'examiner lui-même ces accusations et a-t-il décidé d'une ligne de conduite à suivre? Fera-t-il connaître à la Chambre les mesures qu'il compte adopter?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'avais répondu à l'honorable chef de l'opposition, la première fois qu'il a posé cette question, qu'on ne pouvait évidemment procéder à des enquêtes que si des précisions suffisantes étaient données quant aux accusations formulées.

Or, je puis lui dire qu'en ce qui a trait à la première question qui semblait le préoccuper, c'est-à-dire l'accusation à l'effet que le président de Radio-Canada, avant de présenter au conseil d'administration de la Société un rapport dont il avait lui-même commandé la rédaction, en aurait supprimé ou effacé des passages relatifs à des pots-de-vin dans l'achat de films. Cette accusation-là était suffisamment précise pour que Radio-Canada et moi-même, de mon propre chef, nous assurons de sa véracité ou de sa fausseté. Or, nous avons communiqué avec quatre des sept auteurs du premier rapport—deux autres étant défunts et un troisième n'ayant pas pu être atteint—et notre enquête indique, de toute évidence, que l'ancien président de Radio-Canada, M. Ouimet, n'a pas pu falsifier ce document en retirant des accusations de ce genre, puisque les rédacteurs nous assurent que jamais ce rapport n'a fait état de quelque pot-de-vin, scandale, vol de films ou de pellicules que ce soit, comme il est dit dans le livre de M^{lle} LaMarsh. Ce rapport n'en faisait même pas mention, mais était entièrement consacré à l'organisation de Radio-Canada, à l'organigramme, devrais-je dire, de l'autorité au sein de Radio-Canada. Cette accusation, suffisamment précise pour que nous fassions enquête, se révèle donc entièrement fausse et sans fondement, puisqu'il était impossible, pour le président de Radio-Canada, de faire ce que M^{lle} LaMarsh l'accuse d'avoir fait.

Quant aux autres accusations formulées, elles me paraissent extrêmement vagues, ou bien ce ne sont pas des accusations, mais strictement des relations de faits dont il faudrait juger l'intérêt en 1969. Je dois dire que l'étude de cette question, tant par la Société Radio-Canada, en ce qui la concerne, que par le ministre, en ce qui le concerne, n'est pas encore terminée.